



Série de profils du Centre canadien
de la statistique juridique

Les groupes religieux au Canada



Le présent document est l'un d'une série de dix profils financés dans le cadre du Projet de recherche sur les politiques. Nous avons comme objectif d'approfondir l'analyse des données sur l'expérience vécue par divers groupes en tant que victimes et délinquants* dans le système de justice pénale.

Les profils proviennent de sources de Statistique Canada et présentent un ensemble de renseignements socio-démographiques, économiques et en matière de justice pénale ainsi qu'une information précise sur chaque groupe.

Voici les autres profils de la série :

- Les Autochtones au Canada
- Les Canadiens handicapés
- Les Canadiens peu alphabétisés**
- Les Canadiens à faible revenu
- Les enfants et les jeunes au Canada
- Les immigrants au Canada
- Les personnes âgées au Canada
- Les minorités visibles au Canada
- Les femmes au Canada

* Les données portant sur les délinquants sont seulement disponibles pour les profils suivants : Les Autochtones, les enfants et les jeunes, les personnes âgées et les femmes.

** Ce profil ne comprend pas un volet relatif à la justice pénale.

N° 85F0033MIF au catalogue

ISSN 1496-4570

ISBN 0-662-85586-8

Juin 2001

Publication autorisée par le ministre
responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2001

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, appel sans frais 1 800 387-2231 ou (613) 951-9023, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications	
pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des	
bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des	
Bibliothèques de dépôt	1 800-889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Disponibilité de cette publication

On peut se procurer ce produit gratuitement sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada n° 85F0033MIF au catalogue. Pour obtenir ce produit, les utilisateurs sont priés de se rendre à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

Les Groupes Religieux au Canada

Caractéristiques sociodémographiques des groupes religieux¹

La plupart des Canadiens font état d'une certaine appartenance religieuse

Au cours des dernières années, il y a eu des changements marqués sur le plan de l'appartenance et de la pratique religieuse des Canadiens, ainsi qu'une augmentation de la proportion de la population qui déclare n'avoir aucune appartenance religieuse.

La grande majorité de la population canadienne continue de déclarer une appartenance à un certain groupe religieux. En 1999, 77 % de la population a déclaré appartenir à une religion tandis

que 16 % a déclaré ne pas avoir d'appartenance religieuse². Il faut toutefois signaler que cela ne signifie pas nécessairement que les personnes de cette dernière catégorie n'ont aucune croyance spirituelle ; il se pourrait plutôt qu'elles ne s'identifient pas à un groupe religieux particulier.

La proportion de la population sans appartenance religieuse a toutefois augmenté considérablement depuis les années 70. En 1999, 16 % des Canadiens ont déclaré n'avoir aucune appartenance religieuse comparativement à 13 % en 1991 et 7 % en 1981 et 1971³.

¹ Ce profil vise à fournir une analyse descriptive sur les caractéristiques socio-démographiques et les caractéristiques de justice pénale des groupes religieux. Il ne peut par conséquent rendre compte de la possibilité que des facteurs additionnels tels que, l'âge, le sexe, le statut de minorité visible et le statut d'immigrant soient aussi corrélés avec la religion. Pour plus d'information sur ces facteurs additionnels, veuillez vous référer aux autres profils de cette série.

² Environ 7 % de la population n'a pas précisé son appartenance religieuse.

³ Dans les recensements antérieurs à 1971, on supposait que toutes les personnes étaient croyantes ; c'est dans le recensement de 1971 que la catégorie «aucune religion» a été incluse pour la première fois à titre d'option.

Encadré 1 : Groupes religieux

Les données de ce profil sont extraites de deux sources : le Recensement du Canada et l'Enquête sociale générale (ESG). Étant donné que la question sur l'appartenance religieuse est une question du recensement décennal, les données du dernier recensement remontent à 1991. Des données inter censitaires plus récentes, ainsi que des renseignements sur la pratique religieuse ont été obtenus de l'Enquête sociale générale de 1999.

L'ESG compte plusieurs catégories de groupes religieux. En raison de la taille des échantillons dans certaines des catégories, celles-ci ont été regroupées en fonction des huit catégories suivantes :

Groupes religieux	Comprend :	% distribution de la population ESG 1999 :
Catholique	Catholique romain, catholique ukrainien, catholique polonais, autres catholiques	40,9
Protestant	Église unie, presbytérien, luthérien, anglican, baptiste, témoins de Jéhovah, pentecôtistes, mormon, autres protestants	30,2
Orthodoxe	Orthodoxe grec, orthodoxe ukrainien, orthodoxe russe, autres orthodoxes	1,3
Autres religions orientales	Islamiste, bouddhiste, hindouiste, sikh, bahai, etc.	3,5
Juif		0,8
Autres	Athée, libre penseur, humaniste, nouvel âge, scientologiste, Nouvelle pensée, religions amérindienne ou inuit, etc.	0,4
Aucune religion		16,1
Ne sait pas/Non indiqué		6,8

La majorité est catholique ou protestante

La plupart des Canadiens appartiennent à la religion catholique ou protestante. De fait, par le passé, la vaste majorité de la population a appartenu à l'un de ces deux groupes. En 1871, par exemple, 98 % de la population appartenait à l'un de ces deux principaux groupes confessionnels, et cette tendance s'est maintenue pour 96 % de l'ensemble de la population jusqu'en 1951. Toutefois, la proportion de la population déclarant une appartenance à l'église catholique ou protestante a chuté au cours des dernières décennies et, en 1999, seulement 71 % de tous les Canadiens appartenaient encore à ces groupes religieux.

Parallèlement, la répartition des Canadiens qui déclarent une appartenance à l'église catholique ou protestante a changé. Plus particulièrement, la proportion de la population appartenant à l'une des diverses confessions protestantes a enregistré une diminution marquée. En 1999, par exemple, 30 % des Canadiens ont déclaré appartenir à une des églises protestantes, mais il s'agissait d'une diminution par rapport à 41 % en 1981 et 50 % environ en 1951 et 1961. En réalité, les fidèles des religions protestantes ont toujours compté pour environ 55 % de la population depuis la Confédération jusqu'à la fin des années 30.

Par contre, la proportion de la population signalant une appartenance à l'église catholique est demeurée relativement stable au cours de cette période. De fait, le pourcentage de catholiques au sein de la population est maintenant plus élevé qu'il ne l'était au cours des premières années du XX^e siècle. En 1999, 41 % des Canadiens ont déclaré être catholiques. Cette proportion, sensiblement moins élevée qu'au cours de la décennie précédente, représente une augmentation par rapport aux 39 % enregistrés en 1911 et 1921.

Il y a eu une augmentation de la proportion de Canadiens qui ont déclaré appartenir à une religion autre que catholique ou protestante. En 1999, 6 % de la population a déclaré appartenir à un groupe autre que catholique ou protestant, par rapport à 4 % en 1981.

L'augmentation de la proportion de la population appartenant à un groupe religieux autre que catholique ou protestant est attribuable aux religions orientales et aux autres religions. En 1999, les personnes appartenant à des religions orientales comme l'islam, l'hindouisme, le sikhisme et le bouddhisme ainsi qu'à des groupes parareligieux comme Nouvelle pensée ou aux religions amérindiennes ou inuits ont compté pour 4 % de la population canadienne, soit plus du double du nombre déclaré en 1981. Par contraste, on a enregistré de légères diminutions de la proportion de la population qui a déclaré appartenir au judaïsme ou aux religions orthodoxes orientales au cours de cette période.

Répartition provinciale de l'appartenance religieuse

La répartition de l'appartenance religieuse varie considérablement au sein des diverses provinces. À titre d'exemple, la vaste majorité des Québécois – 86 % en 1991 – appartenaient à la religion catholique. Les catholiques comptaient également pour la majorité au Nouveau-Brunswick où 54 % des résidents ont déclaré appartenir à l'église catholique romaine. Par contraste, les protestants constituaient les groupes religieux les plus importants dans les autres provinces. En 1991, la proportion de personnes déclarant appartenir à une confession protestante dans ces provinces variait de 61 % à Terre-Neuve à 44 % en Ontario.

Au même moment, la Colombie-Britannique comptait la plus vaste proportion de personnes sans religion. En 1991, 31 % des résidents de la Colombie-Britannique ont déclaré ne pas avoir

d'appartenance religieuse, tandis que dans les autres provinces cette proportion variait de 20 % en Alberta à seulement 2 % à Terre-Neuve.

La Colombie-Britannique qui a également enregistré une assez grande proportion de personnes ayant déclaré appartenir à un groupe religieux autre que catholique et protestant. En 1991, 6 % de tous les résidents de la Colombie-Britannique ont déclaré appartenir à l'église orthodoxe orientale, au judaïsme ou à une autre confession orientale. Il s'agit de la proportion la plus élevée au Canada après l'Ontario où 8 % de tous les résidents appartenaient à l'un de ces groupes religieux. Parallèlement, ce pourcentage était de 5 % en Alberta et au Manitoba, 4 % au Québec, 3 % en Saskatchewan et 1 % ou moins dans chacune des provinces Atlantique.

Les femmes sont plus susceptibles de déclarer une appartenance religieuse

Les femmes sont légèrement plus susceptibles que les hommes de déclarer une appartenance à un groupe religieux ; par conséquent, les femmes comptent pour un peu plus de la majorité de la plupart des confessions religieuses. En 1991, un peu plus de la moitié des personnes appartenant aux églises catholiques et protestantes, ainsi qu'au judaïsme et aux groupes parareligieux étaient des femmes. Par contraste, les hommes comptaient pour la majorité des personnes qui ont déclaré une

Remerciements

Nous voulons remercier de leur collaboration précieuse les personnes qui ont préparé ces profils, en particulier Colin Lindsay, Josée Normand, Marcia Almey et Mario Lisciotto, de la Division de la statistique sociale, du logement et des familles, ainsi que Jodi-Anne Massicotte, David Gullickson, Tina Hotton, Stacie Ogg et Eileen Cook, du Centre canadien de la statistique juridique.

appartenance soit à l'église orthodoxe orientale ou aux autres groupes religieux orientaux.

Age

Les Canadiens plus âgés sont généralement plus susceptibles que leurs homologues plus jeunes de déclarer une certaine appartenance religieuse. En 1991, par exemple, 94 % des personnes âgées de 65 ans et plus, contre 86 % des personnes âgées de 15 à 44 ans, ont signalé une appartenance religieuse. Alors que les personnes plus jeunes étaient plus représentées au sein de l'église orthodoxe orientale, des autres religions orientales et des groupes parareligieux, les personnes plus âgées étaient plus susceptibles de figurer parmi celles qui ont déclaré appartenir à la religion catholique, protestante ou juive.

Scolarité plus élevée, taux d'appartenance religieuse plus faible

Plus les Canadiens ont un niveau de scolarité élevé, moins ils sont susceptibles de signaler une appartenance religieuse. En 1991, chez les personnes âgées de 25 à 44 ans, 17 % des diplômés universitaires ont déclaré n'appartenir à aucun groupe religieux, tandis que cette proportion n'était que de 5 % chez les personnes qui n'avaient pas fréquenté l'école secondaire. Par ailleurs, la majorité de la population des 25-44 ans, quel que soit son niveau de scolarité, a déclaré une appartenance confessionnelle. Cette année-là, 83 % des diplômés universitaires et 95 % des personnes n'ayant pas terminé une 9^e année ont déclaré appartenir à un certain groupe religieux.

Appartenance religieuse au sein des Immigrants et des Autochtones

Il existe une diversité particulièrement grande d'appartenance religieuse chez les immigrants. À titre d'exemple, une proportion assez importante d'immigrants déclare appartenir à un groupe religieux autre que catholique ou protestant. De fait, 18 % des immigrants vivant au Canada en 1991 appartenaient à l'église

orthodoxe orientale, aux autres religions orientales, à la religion juive ou aux groupes parareligieux comparativement à seulement 3 % des Canadiens nés au Canada.

Les immigrants étaient surtout susceptibles d'appartenir à un groupe des autres religions orientales. En 1991, 16 % de tous les immigrants, comparativement à seulement 2 % de la population non immigrante, appartenait à l'une de ces religions. De fait, cette année-là, 60 % des personnes appartenant à une autre religion orientale étaient des immigrants.

Les immigrants étaient également sensiblement plus susceptibles que les autres Canadiens de déclarer une certaine appartenance religieuse. En 1991, 15 % des immigrants, comparativement à 12 % de la population non immigrante, n'avaient aucune appartenance religieuse. Cependant, ici encore, la grande majorité des immigrants - 85 % cette année-là - ont déclaré une certaine forme d'appartenance religieuse.

Parallèlement, les Autochtones au Canada étaient presque aussi susceptibles que le reste de la population de déclarer une certaine appartenance religieuse. En 1991, 87 % des personnes qui se sont identifiées comme étant autochtones ont déclaré une certaine appartenance religieuse, tandis que 13 % ont affirmé n'avoir aucune appartenance. À l'instar de l'ensemble de la population, la plupart des Autochtones déclarent appartenir à l'église catholique ou à une confession protestante. En 1991, 51 % des Autochtones ont déclaré être catholiques, 34 % ont signalé appartenir à une confession protestante, tandis que 2 % ont déclaré appartenir à un autre groupe comme la religion amérindienne ou inuit.

Pratique religieuse

Même si la majorité de la population canadienne appartient à une confession religieuse, une importante proportion de celle-ci n'assiste pas à un service religieux régulièrement. De fait, en 1999,

seulement 20 % de tous les Canadiens âgés de 15 ans et plus participaient à une certaine activité religieuse hebdomadaire.

Les Canadiens plus âgés étaient plus susceptibles que leurs homologues plus jeunes de participer à des activités religieuses de façon régulière. En 1999, 34 % des personnes âgées et 28 % des personnes âgées de 55 à 64 ans participaient à une activité religieuse au moins une fois par semaine, tandis que ce n'était le cas que pour 20 % des personnes âgées de 45 à 54 ans, 17 % des personnes de 35 à 44 ans et environ 14 % des personnes de moins de 35 ans.

De plus, les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes de participer à des activités religieuses régulières. En 1999, 23 % des femmes âgées de 15 ans et plus, contre 17 % des hommes, ont assisté à une activité religieuse au moins une fois par semaine.

La pratique religieuse varie également considérablement parmi les divers groupes religieux. À titre d'exemple, en 1999, 32 % des personnes appartenant à une autre religion orientale et 25 % des catholiques ont déclaré assister à un service religieux au moins une fois par semaine. Par contraste, cette proportion s'établissait à 29 % au sein des confessions protestantes, 14 % au sein des religions orthodoxes orientales, et 12 % chez les membres de la communauté juive.

Pratique religieuse et système de justice pénale

Les personnes qui n'assistent jamais à un service religieux sont plus susceptibles d'être victimes d'un acte criminel

Selon l'Enquête sociale générale de 1999 (ESG), il existait des variations dans le taux de victimisation des personnes qui assistaient à des services religieux hebdomadaires et de celles qui ne

le faisaient jamais. Environ 20 % des personnes qui fréquentaient l'église régulièrement ont déclaré avoir été victimes au moins une fois au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête comparative à 28 % de celles qui n'y allaient jamais.

Par conséquent, les taux globaux de victimisation personnelle étaient plus élevés chez les personnes qui ne fréquentaient jamais l'église (199 incidents pour 1 000 habitants) que chez celles qui s'y rendaient régulièrement (119 incidents pour 1 000 personnes) (voir figure 1). Puisque les Canadiens plus âgés sont plus susceptibles que leurs homologues plus jeunes de participer à des activités religieuses, et que les femmes sont considérablement plus susceptibles que les hommes de participer à ces activités régulièrement, bon nombre des différences entre les groupes religieux pourraient être attribuables à l'âge et au sexe des personnes qui fréquentent l'église et de celles qui ne la fréquentent jamais. Toutefois, même en tenant compte des effets de l'âge et du sexe, les personnes qui n'assistaient jamais à des services religieux étaient encore plus susceptibles d'être victimisées que celles qui

participaient hebdomadairement à des activités religieuses.

Parmi les types de crimes particuliers⁴, les taux d'agression étaient plus faibles chez les personnes qui assistent hebdomadairement aux services (45 incidents pour 1 000 habitants) que chez celles qui n'y assistent jamais (99 pour 1 000). De même, les taux de vol de biens personnels étaient également les plus faibles chez les personnes qui assistent hebdomadairement aux services (56 pour 1 000 habitants) comparativement aux groupes qui n'y vont jamais (77 pour 1 000 habitants). Il n'existait, toutefois, aucune différence statistique significative dans les taux d'agression sexuelle entre les personnes qui assistent régulièrement aux services et celles qui n'y vont jamais.

La fréquentation religieuse n'influe pas sur les perceptions de la criminalité dans le quartier

On a demandé aux répondants à l'Enquête sociale générale s'ils estimaient que la criminalité dans leur quartier avait augmenté, diminué ou était restée la même au cours des cinq dernières années et s'ils estimaient que le taux criminalité dans leur quartier

était plus élevé, à peu près le même ou inférieur au taux de criminalité des autres régions du Canada. Le niveau de fréquentation religieuse n'avait aucun effet sur les perceptions de la criminalité dans le quartier. Tous les groupes étaient plus susceptibles de déclarer que la criminalité dans leur quartier était demeurée la même au cours des cinq dernières années (entre 54 % et 56 %). De plus, près de 60 % des répondants dans chaque groupe estimaient que le taux de criminalité était inférieur dans leur quartier comparativement aux autres régions du Canada.

Sentiment de sécurité à l'égard de la criminalité semblable chez tous les groupes religieux

Alors que l'Enquête sociale générale de 1999 a mesuré les incidents de victimisation, elle a également examiné les niveaux de crainte et de sécurité. Même si le risque de victimisation personnelle était plus faible chez les personnes qui assistent aux services hebdomadairement que chez celles qui n'y vont jamais, la fréquentation religieuse n'avait pas d'impact important sur les sentiments de sécurité personnelle. Plus de 90 % des répondants, peu importe leur niveau de fréquentation religieuse, ont déclaré être assez ou très satisfait de leur sécurité personnelle au regard de la criminalité (voir tableau 1).

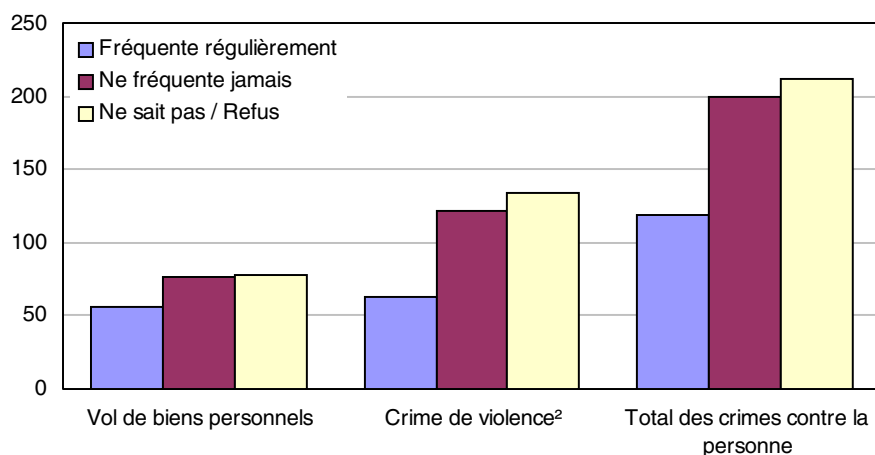
Fréquentation religieuse et perception du système de justice

Lorsqu'on a demandé aux répondants d'évaluer le rendement de leur police locale, des tribunaux de juridiction criminelle, du système carcéral et du régime de libération conditionnelle en indiquant s'ils faisaient du bon travail, un travail passable ou un mauvais travail par rapport à des mesures de rendement particulières, les personnes qui assistaient régulièrement aux

Figure 1

Les personnes qui n'assistent jamais à un service religieux sont plus susceptibles d'être victimes d'un acte criminel¹

Taux par 1 000 personnes



¹ Y compris les cas d'agression physique et sexuelle contre le conjoint

² Y compris l'agression sexuelle, les voies de fait et le vol qualifié

Source: Enquête sociale générale de Statistique Canada, 1999.

⁴ Les taux de vol qualifié commis contre les personnes qui fréquentent l'église régulièrement et celles qui ne le font jamais étaient trop infimes pour être exprimés.

Encadré 2 : l'Enquête sociale générale

Statistique Canada, dans le cadre de son programme d'Enquête sociale générale, mène une enquête sur la victimisation tous les cinq ans. L'enquête la plus récente a été effectuée en 1999 par entrevue téléphonique auprès de quelque 26 000 personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans les dix provinces canadiennes. À l'instar des enquêtes antérieures, tous les répondants ont été interrogés au sujet de leurs expériences en matière de victimisation et sur leurs opinions à l'égard de divers sujets associés à la justice, y compris leurs craintes à l'égard de la criminalité et leur perception de l'efficacité de la police, des cours criminelles, du système carcéral et du régime de libération conditionnelle.

Deux questions sur la religion ont été posées dans l'Enquête sociale générale de 1999 : l'une sur l'appartenance religieuse et l'autre sur la fréquence de la participation aux services religieux. Compte tenu de la petite taille des échantillons d'un trop grand nombre de groupes religieux et de l'importante variabilité de l'échantillonnage, il n'était pas possible d'aborder les questions relatives à la victimisation par un examen des groupes religieux particuliers. La recherche a toutefois révélé que la pratique religieuse peut influencer les attitudes qui ensuite peuvent se refléter sur le comportement⁵. À la lumière de cette constatation, la composante justice pénale du profil religieux a été analysée par l'examen des différences sur le plan de la victimisation, de la crainte et des perceptions du système de justice chez ceux qui assistent régulièrement aux services religieux par opposition à ceux qui n'y assistent jamais.

Attendu que, comme nous l'avons signalé dans la section précédente, les Canadiens plus âgés sont plus susceptibles que les Canadiens plus jeunes et les femmes plus susceptibles que les hommes d'assister régulièrement à des services religieux, bon nombre des différences entre les groupes de fréquentation religieuse peuvent être attribuables à l'âge et au sexe des personnes qui assistent fréquemment à des services religieux par opposition à celles qui n'y vont jamais. Dans l'analyse bi-dimensionnelle, en dépit de niveaux de crainte et de perceptions du système de justice assez semblables chez les différents groupes de fréquentation religieuse, il existait une importante différence entre les deux groupes sur le plan de la victimisation. Pour cette raison, l'analyse de régression logistique a été entreprise pour évaluer les effets indépendants de la fréquentation religieuse sur la victimisation après correction des facteurs âge et sexe. Après prise en compte des effets de ces variables socio-démographiques, la fréquence de la participation aux activités religieuses avait encore un effet sur la victimisation. Autrement dit, après correction des facteurs âge et sexe des répondants, les personnes qui n'assistaient jamais aux services religieux étaient plus susceptibles d'être victimisées que celles qui s'y rendaient hebdomadairement.

Il importe de mentionner que les données de l'ESG représentent des estimations. Elles reposent sur les renseignements recueillis auprès d'un échantillon de la population et, par conséquent, elles sont sujettes à l'erreur d'échantillonnage. L'analyse de l'ESG utilise le coefficient de variation (CV) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation avec un CV de plus de 33,3% est considérée peu fiable et n'est pas publiée. Lorsque le CV de l'estimation se situe entre 16,6% et 33,3%, les données sont accompagnées du symbole «†». Ces estimations devraient être utilisées avec prudence.

services et celles qui ne s'y rendaient jamais ont évalué ces organismes de façon uniforme malgré quelques légères variations sur certains aspects du rendement. À titre d'exemple, pour certaines mesures du rendement de la police, la perception des personnes qui assistaient régulièrement aux services religieux était légèrement plus positive que celle des personnes qui n'y assistaient jamais (voir tableau 2).

Tous les répondants, peu importe leur niveau de pratique religieuse, étaient susceptibles d'évaluer les tribunaux, le système carcéral et le régime de libération conditionnelle moins positivement que le rendement de la police⁶. Les évaluations des personnes qui assistaient régulièrement aux services et de celles qui n'y allaient jamais étaient assez semblables en ce qui a trait au rendement des tribunaux, du système carcéral et du régime de libération conditionnelle. Lorsqu'il y avait des variations dans les évaluations des mesures de rendement individuelles, les différences entre les divers groupes religieux variaient de 2 % à 5 %.

Références

Clark, Warren. 1998. «Pratique religieuse, mariage et famille», *Tendances sociales canadiennes*, n° 11-008-XPF au catalogue, Ottawa, Statistique Canada, Division de la statistique sociale, du logement et des familles.

⁵ Voir Clark (1998)

⁶ Les questions sur les perceptions du rendement des tribunaux de juridiction criminelle canadiens, du système carcéral et du régime de libération conditionnelle ont produit une proportion élevée de réponses «ne sais pas» et «non indiqué».

Tableau 1

Sentiments de sécurité par rapport au crime, selon la fréquentation religieuse¹, 1999

	% de la population		
	Fréquente régulièrement	Ne fréquente jamais	Ne sais pas
Lorsque vous attendez ou utilisez seul(e) les transports en commun après la tombée de la nuit, comment vous sentez-vous pour votre sécurité face à la criminalité?			
Pas du tout inquiet(ète)	53	56	56
Un peu ou très inquiet(ète)	46	44	43
Ne sait pas/Refus	--	--	2 [†]
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul(e) dans votre voisinage une fois la nuit tombée?			
Tout à fait ou assez en sécurité	88	90	88
Pas très en sécurité ou pas en sécurité du tout	12	10	11
Ne sait pas/Refus	--	--	1 [†]
Lorsque vous êtes seul(e) chez vous en soirée ou la nuit, comment vous sentez-vous pour votre sécurité face à la criminalité?			
Pas du tout inquiet(ète)	78	81	80
Un peu ou très inquiet(ète)	22	19	19
Ne sait pas/Refus	--	--	1 [†]
De façon générale, êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de votre sécurité personnelle face à la criminalité?			
Très satisfait(e)	43	47	43
Plutôt satisfait(e)	48	46	42
Plutôt insatisfait(e)	4	4	4
Très insatisfait(e)	1	2	2
Ne sait pas/Refus	3	1	10

¹ Ne porte que sur les répondants qui s'adonnaient à ces activités.

-- Nombre trop petit pour être exprimé.

Note : † Coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 %.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 2

Perceptions du système de justice parmi la population qui assiste régulièrement à des services religieux, 1999

	Fréquentation religieuse hebdomadaire 15+ (en milliers)									
	Total	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Ne sait pas/Refus	Total	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Ne sait pas/Refus
	(en milliers)					%				
Quel genre de travail votre police locale fait-elle quand il s'agit...										
d'avoir une attitude ouverte?	4 915	3 449	711	153	601	100	70	14	3	12
d'assurer la sécurité des citoyens?	4 915	3 240	1 145	195	335	100	66	23	4	7
de faire respecter la loi?	4 915	3 148	1 271	207	289	100	64	26	4	6
d'informer le public sur la prévention des actes criminels?	4 915	2 843	1 120	362	590	100	58	23	7	12
de répondre rapidement aux appels?	4 915	2 601	886	281	1 147	100	53	18	6	23
Quel genre de travail font les tribunaux criminels quand il s'agit ...										
de faire en sorte que l'accusé ait un procès juste?	4 915	715	1 628	1 883	690	100	15	33	38	14
d'établir la culpabilité ou l'innocence de l'accusé?	4 915	1 027	1 973	926	989	100	21	40	19	20
d'aider la victime?	4 915	836	1 513	1 631	935	100	17	31	33	19
de rendre justice rapidement?	4 915	1 940	1 625	503	848	100	39	33	10	17
Quel genre de travail le système carcéral fait-il quand il s'agit ...										
de surveiller et contrôler les prisonniers	4 915	1 208	1 549	928	1 230	100	25	32	19	25
d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois?	4 915	703	1 538	1 195	1 479	100	14	31	24	30
Quel genre de travail le système de libération conditionnelle fait-il quand il s'agit :										
de mettre en liberté des détenus qui ne sont pas susceptibles de récidiver?	4 915	678	1 555	1 601	1 082	100	14	32	33	22
de surveiller les personnes en liberté conditionnelle?	4 915	664	1 362	1 526	1 363	100	14	28	31	28

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.